

# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

## Décision n° 9481 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-mécaniciens cellules et moteurs »

NOR : INTJ1933451S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 novembre 2019,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-mécaniciens cellules et moteurs » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

<b>Mothes</b>	Philippe	NIGEND : 198 869
<b>Mourot</b>	Pierre-François	NIGEND : 174 263

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

<b>Labourey</b>	Julien	NIGEND : 219 433
<b>Hamaide</b>	Thibaut	NIGEND : 239 213
<b>Couasnon</b>	Thierry	NIGEND : 168 292
<b>Geoffroy</b>	Jean-Baptiste	NIGEND : 198 946
<b>Zussy</b>	Jérôme	NIGEND : 243 749
<b>Quartesan</b>	Christophe	NIGEND : 218 340

Pour le grade d'adjudant, le maréchaux des logis-chefs :

<b>Dias</b>	Charles	NIGEND : 226 742
<b>Barbier</b>	Frédéric	NIGEND : 340 030
<b>Levallois</b>	Éric	NIGEND : 228 104
<b>Moreira</b>	Anthony	NIGEND : 323 294
<b>Grondin</b>	Stéphane	NIGEND : 242 169

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

<b>Bonneau</b>	Nicolas	NIGEND : 315 233
<b>Clauzier</b>	Jérémy	NIGEND : 378 030

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation:  
*le général de corps d'armée,*  
*directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*  
A. De Oliveira

